

des Princes &c. Fevrier 1728. 97
commerce en Amerique, suivant le Traité de l'Al-
siento &c.

Cette Lettre fut signée le 3. au soir par le Roi d'Espagne, & renvoyée au Comte de Rothembourg, mais avec ce changement; *Que le Roi de la Grande Bretagne consentit, qu'aussi-tôt que le Congrès seroit ouvert, les Plenipotentiaires d'Espagne mettroient sur le tapis l'affaire du Vaisseau Anglois, qui seroit commise à la décision des Puissances neutres, pour juger si ce Vaisseau ne devoit pas bonifier le dommage causé par le long séjour de la Flotte Angloise devant Porto-Bello, & que cela se ferait de la manière dont les Ministres contractans en étoient convenus à Paris.*

La Lettre finissoit par ces assurances du Marquis de la Paz; *Le Roi mon Maître consent à tout ce que dessus; & il m'a commandé de promettre en son nom, & sur sa parole Royale, qu'il donnera ordre de lever entièrement le siege de Gibraltar, dès qu'il sçaura que l'Amiral Wager a ordre de s'éloigner des Côtes d'Espagne; qu'il enverra aussi ordre à Vera-Cruz de délivrer le Vaisseau le Prince-Frederic aux Agens de la Compagnie du Sud, aux conditions ci-dessus, & qu'enfin il ordonnera la repartition des effets de la Flotille. On peut être d'autant plus assuré de l'exécution de ces promesses, dont la parole Royale de S. M. est un sûr garant, que l'on sçait combien religieusement S. M. les observe. C'est pourquoi S. M. entend que l'échange des Ratifications des Préliminaires se fasse incessamment, selon la parole que V. Ex. en a donné de la part de S. M. T. C.*

Les Ambassadeurs ayant dépêché à leurs Cours des Exprés, pour leur faire part de ce qui venoit de se passer, on crut dès lors l'accordement tout-à-fait conclu, & le bruit s'en répandit par